

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mars 2021

FIN DE VIE - (N° 288)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AS16

présenté par
M. Mesnier

ARTICLE 4

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

En cohérence avec les amendements de suppression aux articles 1 à 3, cet amendement propose la suppression de l'article.